



# Municipalité de Saint-Gervais

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERVAIS

## PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, la soussignée, greffière-trésorière de la municipalité apporte une correction à la séance ordinaire du 6 septembre 2022 à la résolution numéro 220923 de la Municipalité de Saint-Gervais portant sur l'augmentation du nombre de prêts de livres par adulte à la bibliothèque municipale.

### Nature de la correction :

Il faut corriger à la résolution 220923 en remplaçant le mot « adultes » par « enfants » à tous les endroits qu'il figure dans la résolution.

### Voici les corrections :

Je Johanne Simms, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Gervais, modifie, par le présent procès-verbal de correction, le procès-verbal de la séance du 6 septembre 2022, de façon à remplacer à la résolution 220923 les éléments en rouge.

### 8.1 AUGMENTATION DU NOMBRE DE PRÊTS DE LIVRES PAR ENFANT BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

*ATTENDU QUE* la bibliothèque Faubourg de la Cadie de Saint-Gervais offre la possibilité à tous les *enfants* de faire des prêts de livres jusqu'à concurrence de cinq;

*ATTENDU QUE* des *enfants* souhaitent effectuer des prêts de plus de livres;

*ATTENDU QUE* chaque municipalité peut limiter le nombre de documents empruntés à la bibliothèque;

*ATTENDU QUE* le comité de bénévoles de la bibliothèque suite à leur rencontre du 29 juin 2022 demande à la municipalité de majorer le nombre de prêts de livres par *enfants* à dix;

**IL EST PROPOSÉ PAR Mme Roxanne Boudreault-Guimond**

**APPUYÉE PAR Mme Rosanne Pomerleau**

**ET RÉSOLU QUE** la Municipalité accepte d'augmenter la limite de prêt de livres pour les *enfants* à dix tel que suggéré par le comité des bénévoles de la bibliothèque Faubourg de la Cadie de Saint-Gervais;

**DE** faire suivre la résolution au réseau biblio pour confirmer le changement.

Résolution adoptée à l'unanimité.

Le présent procès-verbal de correction entre en vigueur à compter de sa signature.

Signé à Saint-Gervais ce 29<sup>e</sup> jour de septembre 2022.

Johanne Simms  
Directrice générale et greffière-trésorière

